

Cour d'Assises - 20^e dossier

Une affaire d'empoisonnement à la barre

Bernadin Adido répondait hier devant la Cour, de sa complicité concernant l'empoisonnement de son neveu Sosthène Boco. Sur les cinq accusés dans cette affaire, il était hier, le seul présent à la barre

L'empoisonnement de Sosthène est intervenu en mai 1983 du fait de la nommée Reine Dessou, domestique de la mère de Sosthène. En effet, la nommée Reine Dessou a, dans la soirée du lundi 9 mai 1983 préparé du riz pour la maison. A l'heure du repas, le nommé Sosthène Boco dit "lolo" un des fils de dame Andréa Vodounon se plaint du goût exagérément salé de son plat. Rassuré par ses frères de ce que tous les plats ont la même saveur, il finit par dîner. Le repas achevé, le jeune Sosthène se plaint de violents maux de ventre qui s'aggravent et s'accompagnent de fièvre, vomissements et diarrhées. Après 5 jours de douleurs intenses, Sosthène succomba le 14 mai 1983 avant son admission au CNHU de Cotonou. Les différents changements subis par la dépouille ont fait penser à un empoisonnement.

L'enterrement a été fait sans aucun examen médical. Obsédée par le défunt et prise de remords, Reine Dessou passe aux aveux. Elle explique avoir saupoudré le repas de Sosthène d'un produit toxique ressemblant au sel de cuisine que lui a remis quelques 6 mois plus tôt, sa tante Bodjo Dessou dite Yaokpèvi dans le dessein de tuer l'un après l'autre les enfants de sa tutrice. Elle ajoute que le produit serait confié à Yaokpèvi par Bernadin Adido, frère utérin de sa tutrice en complicité avec dame Affama Dakossi Dessou mère de la tutrice. Elle soutient également qu'il lui a été formellement interdit de révéler les noms des commanditaires au risque de mourir. Ainsi, un miroir enveloppé dans un tissu indigo lui a été montré pour l'envoûter. Comme elle tardait à passer à l'acte, Yaokpèvi lui envoya Noëlie et Thérèse Agbo pour lui rappeler la mission. Interpellés, les nommés Bodjo Dessou dite Yaokpèvi, Dakossi Affama Dessou, Bernadin Adido, Noëlie et Thérèse Agbo n'ont pas reconnu les faits les

incriminants. A la barre hier Adido Bernadin seul accusé présent, continuait de nier les faits. Des déclarations de la dizaine de témoins à la barre hier, il ressort qu'il n'y a pas de preuves pour inculper les accusés. La principale concernée Reine Dessou n'était pas présente et n'avait même pas été incarcérée pour cette affaire. La Cour qui se penche sur cette affaire est dirigée par Mme Josephine Okry - Lawin assistée de Mme Colette Dovonou et Emmanuel Zamba. Le ministère public était représenté par M. Honoré Koukoui, la greffe était tenue par M. Clément Ahouansou. Les intérêts de la partie civile constituée par Mme Andréa Vodounon sont défendus par Me Elie Vlavonou Kponou. La défense de l'accusé Bernadin Adido est assurée par Me Moustapha Waidi et Narcisse Adjai. Nous reviendrons dans notre parution de demain sur le réquisitoire du ministère public, la plaidoirie et le verdict de ce procès.

Clotilde PODANHO

Consommation au Bénin

La vigilance des consommateurs

Dans un communiqué de presse parvenu hier mardi à notre Rédaction, la Ligue pour la Défense du consommateur au Bénin (LDCB), rappelle aux consommateurs béninois les précautions à prendre en ces moments d'inondations.

Ces précautions concernent l'alimentation, la santé physique, les déplacements et les habitations. Au sujet de la propreté des ustensiles de cuisine, les matières premières entrant dans la préparation des repas, l'hygiène des cuisines et des salles à manger sont à prendre en compte. De même, la ligue recommande aux parents de veiller à ce que les enfants se lavent les mains avant et après le repas. Par ailleurs, le communiqué souligne que les consomma-

teurs qui s'alimentent dans les maquis, restaurants ou aux abords des rues doivent tenir compte de l'hygiène des lieux de restauration et de la qualité des repas. Ils doivent s'assurer que les crudités sont "désinfectées et bien protégées" avant d'en consommer.

Concernant la santé physique, la LDCB conseille aux parents de bien protéger les enfants contre le froid, leur éviter de marcher les pieds nus dans les flaques d'eau. Ils doivent également éviter les douches trop matinales à ceux âgés de moins de 10 ans et bien se protéger eux-mêmes avant de se mettre en route pour le service. A propos des déplacements, les automobilistes et cyclistes doivent s'assurer de l'état des voies, éviter de faire la grande vitesse sous la pluie et allumer les veilleuses des voi-

tures pour se faire remarquer par les autres usagers de la route. Enfin, la LDCB rappelle aux consommateurs d'éviter de jeter des déchets dans les flaques d'eau et ils doivent utiliser les appareils électriques avec précaution.

Blaise TRINNOU (Stagiaire)

UNB: Fasjep

Les résultats de la SJ2

Hier vers 16h30 à la Faculté des Sciences juridiques, Economiques et politiques (FASJEP) du campus d'Abomey-Calavi, le chef du département des Sciences juridiques et politiques, M. Akpovo Virgile a procédé à la délibération des résultats des examens de fin de l'année académique 98-99. Ainsi après une semaine de calculs des moyennes effectués sur micro-ordinateur, les admissibles de la Science juridique 2^e année sont enfin connus. Avec un effectif de 700 étudiants environ 238 ont franchi l'étape des épreuves écrites soit un pourcentage de 34%. Ces derniers plancheront demain jeudi sur les épreuves orales en Economie et en Comptabilité. Aujourd'hui mercredi, les étudiants en Sciences juridiques 4^e année vont connaître leurs résultats. Ceux de la 3^e année et de la 1^{ère} année doivent encore un peu faire preuve de patience.

Blaise TOSSOU (Stagiaire)

Gabon

Le repère du banditisme

La capitale gabonaise est devenue "un repère de bandits et autres braqueurs", affirment unanimement les médias locaux en parlant d'un "début de psychose" au sein de la population "soumise à une multiplication des agressions".

L'insécurité "prend des proportions énormes", a reconnu lui-même mercredi le Premier ministre Jean-François Ntoutoume Emame, tandis que le quotidien gouvernemental L'Union réclame jeudi, à la une, "un branle-bas de combat" des forces de sécurité.

La télévision nationale avait déjà demandé mercredi des "mesures d'urgence" pour rétablir la sécurité, en soulignant les dernières agressions, commises aussi bien contre des personnes privées que contre des policiers ou des militaires en uniforme.

"Depuis le début du mois, pas moins de quinze commerçants libanais ont été agressés, dont un a été sauvagement blessé d'une balle dans la tête par ses voleurs", relevait mardi une source diplomatique à Libreville.

"Maintenant, on vit tous avec la peur au ventre", s'exclamait à la télévision une jeune femme, affirmant que vols et braquages sont quotidiens sur les marchés populaires de la capitale.

L'Union demandait déjà en début de semaine au gouvernement de mettre fin aux "assassinats d'éléments de la police ou de l'armée, véritables symboles pour la protection des citoyens" et prévenait que si les autorités ne faisaient pas "preuve d'une plus grande fermeté", elles devraient affronter "l'instauration de la loi du Talion".

Cinq personnes avaient notamment été tuées il y a 10 jours par

des militaires lors d'une opération punitive, après l'assassinat d'un des leurs.

Constatant que dans toutes ces affaires, aucune interpellation n'a eu lieu, l'hebdomadaire satirique La Cigale Enchantée pose la question: "Mais que font les ministres de l'Intérieur et de la Défense?". Pour La Cigale, il ne fait aucun doute que ces faits-divers reflètent "l'incompétence des forces de l'ordre".

Des critiques dont la police se serait bien passée alors que son image, déjà entachée par les "arrestations arbitraires" et les "interrogatoires musclés", s'est encore dégradée après le décès, fin juin, en garde à vue d'un jeune Gabonais de 20 ans dans les locaux de la police judiciaire.

Le commandant en chef des Forces de police nationale, le général Jean-Claude Labouba, a évoqué le 2 juillet dernier lors d'une remise de diplômes "la difficile situation économique et sociale actuelle du pays et l'afflux d'immigrés malgré les contrôles", ainsi que "le manque de moyens en hommes et en matériels de la police" comme causes de la hausse de la criminalité.

Au ministère de la Justice, le procureur Cyril Patrice Orévounou a admis lors d'un séminaire de formation pour des officiers de police judiciaires et de gendarmerie des "dysfonctionnements par manque de moyens et de connaissances juridiques".

Les responsables du séminaire ont promis à cette occasion d'"améliorer le déroulement des enquêtes", afin que les forces de l'ordre soient fidèles à leur devise: "discipline, probité et conscience professionnelle".

AFP

